

**Amnesty International France**  
**Groupe 426 – Guadeloupe**

4 allée Domino  
97139 les Abymes

Tel : 0690738417

Mel : [jeanpierre.huveteau@wanadoo.fr](mailto:jeanpierre.huveteau@wanadoo.fr)

Madame X est arrivée en Guadeloupe en décembre 1998.

Elle vit seule avec quatre enfants dont un, a été reconnu par son père français, aujourd'hui décédé.

Sa carte de séjour expirait en septembre 2007...les lenteurs administratives ont fait qu'elle n'avait pas encore été renouvelée quand sa fille âgée de 13 ans et demi est arrivée en Guadeloupe.

La préfecture n'a pas donné à sa fille l'autorisation de pénétrer sur le sol français. Après intervention d'Amnesty Guadeloupe le Procureur de la République a ordonné que cette enfant soit remise à sa mère, le 3 février 2009.

Lorsque Madame X a été rechercher sa carte de séjour à la sous-préfecture, il lui a été dit qu'elle n'aurait sa carte que quand sa fille serait retournée en Haïti, bien entendu cela a été purement verbal pour éviter un possible recours judiciaire.

Par ailleurs Madame X est mère d'un enfant français.

Le résultat est que Madame X qui touchait 700 euros par mois de prestations sociales n'a rien touché depuis janvier 2009, et n'a pu payer son loyer (450 euros)

Madame X s'est rendue de nouveau à la sous-préfecture et quand elle a pu accéder au bureau des étrangers il lui a été dit à nouveau qu'elle aurait sa carte de séjour quand sa fille serait repartie en Haïti

Il est à noter que madame X était enceinte et a été handicapée par son état. Sa fille est née par césarienne le trente juin 2009.

Le 5 Août 2009 avec 2 autres membres d'AIF, Mesdames PANOMA et VIEAUX, nous avons accompagné Madame X à la sous-préfecture, nous étions sur les lieux à 7 heures du matin.

Nous n'avons pu accéder au bureau et on nous a dit de revenir le lendemain en arrivant plus tôt.

Le lendemain 6 Août nous sommes revenus Madame X et moi-même, nous avons pu accéder au bureau.

Après une discussion légèrement ardue avec Madame Commin, celle-ci a remis à Madame X sa carte de séjour datée du 2/09/08 et se terminant le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

J'ai demandé à Madame Commin si madame X pouvait avoir un rendez pour renouveler sa carte de séjour.

Il m'a été répondu qu'il fallait qu'elle vienne faire la queue.

Le 25 aout Madame X est venue et n'a pas pu accéder au bureau.

Le 27 aout il en a été de même.

Le 31 aout elle a pu accéder au bureau et la l'on a refusé de prendre en compte sa demande de renouvellement, sa fille étant toujours en Guadeloupe.

Le 15 septembre nous avons rencontré le Monsieur RENOUF, Sous Préfet.

A ce jour 22 septembre, Madame X n'a touché aucune prestation sociale et ce depuis janvier 2009.

J'ai transmis ce mémorandum comme il m'a été demandé.

Serait-il possible que vous donniez à Madame X un rendez-vous pour régulariser son dossier.

Il se peut que Madame X ait des difficultés pour vous fournir certaines pièces, ses rapports avec son propriétaire n'étant pas très faciles ces derniers temps.

Avec nos remerciements.

Le Secrétaire,  
Jean Pierre Huveteau